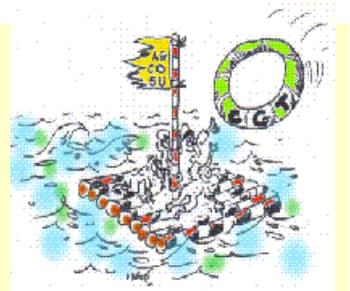




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes MAI 2012
Spécial CTSD



Place au changement par le progrès social

Une majorité de citoyens a élu un nouveau Président de la République le dimanche 6 mai 2012.

La participation importante des électrices et électeurs témoigne de leur mobilisation pour intervenir sur les choix à venir.

Le résultat de l'Élection présidentielle exprime un « désaveu » pour Nicolas Sarkozy. Sa politique autoritaire et antisociale, son passage en force sur la réforme des retraites et sa façon de gouverner sont maintenant clairement sanctionnés.

La CGT s'en félicite.

L'influence des thèses racistes et xénophobes a été omniprésente tout au long de la campagne. La CGT poursuivra son combat contre la division, les idées d'extrême-droite et les discriminations, pour « le travailler et vivre ensemble ».

L'élection de François Hollande est aussi l'expression d'une forte aspiration à un changement de politique économique et sociale. Elle s'était déjà exprimée dans les mobilisations sociales en 2009, 2010 et dernièrement lors du 1er mai 2012 contre les discriminations et pour la justice sociale.

Un contexte, a priori plus favorable à la satisfaction des revendications, est créé. Il doit se traduire par des décisions nouvelles, propres à changer le quotidien des salariés, retraités et privés d'emploi, à donner confiance aux jeunes dans leur avenir alors que les exigences patronales et celles des marchés financiers sont toujours aussi présentes.

L'intervention et l'action syndicale doivent être renforcées. Dans l'immédiat, tous les syndicats doivent refuser l'extension de la flexibilité exigée par le MEDEF au travers des accords dits « compétitivité emploi ».

Un véritable changement passe par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, la reconnaissance et la revalorisation du travail, de son contenu et de sa finalité, le développement des services publics sur l'ensemble du territoire, un haut niveau de protection sociale et une véritable politique industrielle.

La réponse aux enjeux économiques et sociaux passe par une autre répartition des richesses au service du développement humain durable.

L'avenir de l'Europe ne peut se construire par la mise en concurrence sociale et fiscale entre pays, il faut une Europe solidaire et sociale axée sur la croissance et la coopération et non sur l'austérité généralisée imposée à l'ensemble des salariés.

La CGT continuera à être active pour le progrès social indispensable pour sortir de la crise et entend créer les conditions de l'action syndicale unitaire pour y parvenir.

Dans cette situation nouvelle et ouverte, la CGT appelle les salariés, les retraités, les privés d'emploi à rester mobilisés, à s'organiser, à se syndiquer à la CGT pour poursuivre leur action au travail, dans la vie, dans la cité pour faire aboutir leurs revendications.

Montreuil, le 9 mai 2012

CAP A L'OUEST



Déclaration préalable au CTSD du 11 mai 2012.

DECLARATION PREALABLE CTSD du 11 MAI 2012

Monsieur Le Président

Nous sommes réunis ce jour dans la nouvelle formule des Comités Techniques, mais toujours sous l'ancien règlement.

Suite aux élections professionnelles, qui ont confirmé la 1ère place de notre organisation sur l'échiquier syndical douanier, nous nous retrouvons pour la première fois en formation de comité technique local. En effet, les nouvelles dispositions des accords de Bercy sur le dialogue social modifient quelque peu le fonctionnement, les prérogatives et les compétences des comités techniques.

Il est donc nécessaire que les travaux de ce premier CTL débutent par une information de votre part des principaux changements qui prévalent dorénavant.

C'est votre responsabilité de le faire afin que cette instance remplisse pleinement sa mission.

Cependant, monsieur le Président, vous nous permettrez d'apporter à cette instance quelques éléments relevant de la lecture que la CGT a faite de ces accords.

Notre organisation a milité depuis toujours pour que les contours de la représentativité soient révisés en profondeur afin que la démocratie soit le socle du dialogue social.

Cette dernière passe par le vote des agents qui, par ce geste, légitiment les représentants élus que nous sommes. Un premier pas a été franchi mais il y a encore du chemin à faire et la CGT va poursuivre son action pour améliorer le texte adopté.

Dans l'attente, nous voulons évoquer la problématique de la représentativité et notamment la question importante de la négociation ainsi que celle concernant les droits et moyens alloués aux élus du personnel afin d'exercer efficacement et pleinement le mandat que leur ont confié les personnels.

Si vous perdez, monsieur le Président, votre droit de vote ainsi que la prépondérance de votre voix, votre rôle n'en est pour autant amoindri, bien au contraire.

Contrairement à l'attitude de l'Administration de rejet systématique des critiques et propositions des représentants du personnel qui prévalait jusqu'à présent, votre mission va consister à rechercher le consensus et faire remonter réellement les revendications et propositions des douaniers.

En ce sens, il est important de préciser qu'il en est fini des groupes de travail utilisés auparavant de façon pernicieuse dans l'objectif de faire passer les plans néfastes aux personnels et au service public.

Ces GT régionaux sont purement et simplement supprimés et c'est un bien pour le dialogue social.

D'autre part, vous nous demandons de confirmer monsieur le Président, que le CTL peut être un lieu de propositions sur l'organisation et les conditions de travail, pouvant aboutir à l'ouverture de négociations. C'est en tout cas ce que semblent dire les textes adoptés.

Les directives de la Fonction Publique indiquent également que la question des moyens affectés aux élus du personnel est partie intégrante de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif régissant le dialogue social. Ceci n'est pas secondaire qu'il s'agisse des moyens matériels que des droits facilitant l'exercice des mandats. C'est là aussi un fait générateur de l'instauration d'une réelle démocratie.

Il va de soi que ces droits ne peuvent être inférieurs à ceux existants aujourd'hui dans notre administration.

Vos réponses quant à cette déclaration liminaire seront importantes dans la mesure où elles témoigneront de la volonté ou non de l'administration à réellement changer la donne dans la prise en compte de l'avis et de l'opinion des agents.

A l'instar de ce qui a été acté au niveau ministériel, nous faisons la demande que soit mis en place un CTL annuel dédié à la sécurité, la santé au travail et à l'organisation du travail.

Ce Comité Technique qui aurait dû se tenir depuis le début d'année, va dans cette période, trouver une certaine pertinence.

En effet, il n'aura échappé à personne que nous sommes entrés, depuis dimanche 6 mai, dans un nouveau paysage politique, qui même si il nous réjouit, nous rend très attentif quant à la suite des événements.

Vous nous permettrez seulement de contenir une certaine joie pour avoir participé au départ du président fossoyeur de notre nation, qui a réussi la prouesse durant son quinquennat, d'augmenter notre déficit budgétaire, en le passant de 50 Mds d'€ en 2007 à 150 Mds d'€ en 2011.

D'avoir mis en place, la Révision Générale des Politiques Publiques, outil machiavélique de dégraissage des effectifs, s'il en est, applicable à chaque administration, dont la Douane, n'en déplaît à votre prédécesseur.

La DGDDI a été encore plus loin que les directives gouvernementales, en appliquant deux non remplacements sur trois partant en retraite.

De même, pour contribuer à l'effort collectif de réduction de la dépense publique, la DGDDI a prévu dans le cadre de son Contrat Pluriannuel de Performance 2012/2013 de rendre 373 emplois par an, soit plus d'un agent par jour.

De plus, comme si ça ne suffisait pas nos budgets de fonctionnement et d'investissements sont réduits drastiquement de -10% par an.

Déjà, l'ensemble des services douaniers plient sous les tâches et la performance, les agents ont de plus en plus de mal à faire fonctionner leurs services, depuis la mise en place de la LOLF et de la RGPP, nous avons attaqué l'os de la Douane, il n'y a plus trace de chaire douanière depuis belle lurette.

Demain, quel sera le nouveau schéma organisationnel de la Douane dans l'Interrégion de Nantes, si vous continuez à casser l'outil douanier?

Alors aujourd'hui, permettez-nous d'espérer, que notre futur 1er ministre mette un coup d'arrêt à la RGPP, conformément à la 10^{ème} des 60 propositions avancées dans le programme du Président François Hollande.

Pour notre part, nous relevons au premier point de l'ordre du jour, que nous aurions les PV des CTPS-DR des différentes directions régionales composant l'Interrégion de Nantes, ce qui nous pose certaines interrogations.

En effet, comment chaque élu, de directions régionales différentes, pourrait-il approuver un PV de CTPSDR?

Dès lors, vous comprendrez aisément que cette situation nous impose à voter contre cette partie de l'ordre du jour.

Nous attendons de votre part des éclaircissements quant au rapport de l'Inspection du Travail, sollicité par le CHS 22, relatif à la situation de risques à laquelle sont confrontés les agents de la BSE des douanes de St Brieuc, après leur transfert de Lannion.

Nous souhaitons que ces préconisations soient étendues à l'ensemble des agents victimes des restructurations passées ou à venir

D'autre part, le climat social douanier, depuis la sortie de la note inique du 16 avril 2012 du DG, est légèrement tendu voir cristallisé, celle-ci ayant été la goutte qui a fait déborder le vase.

Nous refusons d'entériner les suppressions d'emplois, l'abandon de certaines de nos missions, la dégradation de nos conditions de travail, tout cela sacrifié sur l'autel de la RGPP que nous avons toujours condamnée.

Durant toutes ces années, le seul dialogue de notre DG a été le mépris vis-à-vis des agents attachés au service public douanier.

Que dire de plus que lui opposer notre profond mépris car il ne nous mérite pas.

Pour conclure, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons voter pour l'ensemble de ces réformes, qui handicapent encore un peu plus notre profession.

Les élus CGT en CTSD

Un Comité technique chargé certes, mais riche d'échanges et d'écoute

Présents pour le SNAD/CGT : Danièle DEVILLE(PDL) - Jean Luc PELLUCHON (PCL) - Hugues ROY (PDL) - Jean Pierre Ostolski (PCL) - Jean Louis Henry (Bretagne) - Christian Jouannic (Bretagne) - Alain Le Port (DRGC).



Les représentants du Snad/Cgt ont lu une déclaration liminaire plaçant le Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD) de Nantes du 11 mai 2012, dans sa nouvelle configuration de fonctionnement et de compétences (dorénavant, seuls, les représentants des organisations syndicales votent les propositions de l'administration) .

Nous avons déploré le retard pris dans la rédaction du nouveau règlement intérieur des Comités Techniques. Le Snad/Cgt a insisté sur le principe et l'évolution de la négociation, sur les droits et les moyens attachés aux élus du personnel .

Le Snad/Cgt a dénoncé les groupes de travail informels institués précédemment, car ils n'avaient aucune légitimité au regard de la réforme du dialogue social. Dorénavant, les Comités Techniques remplissent ce rôle et doivent être actionnés.

Notre organisation syndicale prend acte du changement de gouvernement, pense que la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) et les successifs Contrats Pluriannuels de Performance (C.P.P.) appliqués à l'administration des douanes ont été très pénalisants pour la DGDDI en matière de réduction des moyens et des effectifs, ainsi que dans la dégradation des conditions de travail des services et des agents.

Nous avons déploré le coup fatal porté par la Direction Générale quant à la remise en cause « des indispositions passagères » dans le cadre du jour de carence, qui génère actuellement de nombreuses manifestations de mécontentements des douaniers (lire déclaration préalable jointe).

Réponses du D.I. aux déclarations liminaires :

Lorsque un texte fera l'objet d'un vote contre à l'unanimité des O.S., le CTSD sera reconvoqué (ce qui est décidé sur 3 points à l'ordre du jour du CTSD du 11 mai 2012.

- le PAE entraînant des réductions d'emplois reste du domaine politique
- un Comité Technique sur la sécurité sera tenu à l'automne 2012
- la LOLF/RGPP/PPP ont été instaurés par différents gouvernements et par des structures supra nationales
- le jour de carence a été institué par une loi, seule une loi peut défaire une autre loi
- peu de marge de manœuvre pour le D.I. quant aux suppressions d'emplois
- les perspectives à moyens et courts termes de la DGDDI ont besoin d'être redéfinies afin d'apporter une meilleure visibilité pour les personnels des douanes.

Bilan de l'exécution budgétaire 2011. Programmation du budget 2012.

Un gel du budget de la DI de Nantes, à hauteur de 6% supplémentaire a été sollicité par les services du Ministère, portant à 12% le gel du budget prévisionnel pour 2012. La programmation du budget 2012 a été présentée au Contrôleur Financier .

Le poste de dépenses le plus important est celui consacré à la charge du parc immobilier, et celui portant sur le parc automobile tenant compte de l'augmentation des prix des carburants.

Fermeture de la BSAM de Mérignac :

La date effective de la fermeture de la BSAM est prévue au mois d'avril 2014, malgré les diverses interventions politiques locales.

Les modalités d'indemnités seront discutées lors du CCPC du 15 mai 2012 .

La réunion des directeurs à La Rochelle au mois de juin prochain sera l'occasion d'évoquer ce dossier de fermeture d'un service des douanes.

Le traitement des mesures d'accompagnement destinées aux personnels s'étaleront sur 24 mois au lieu de 12 habituellement .

Une des parties opérationnelles de l'actuelle BSAM de Mérignac sera transférée à Lann-Bihoué, dans le cadre du regroupement des DRGC de Rouen et de Nantes.

La stratégie donnée par les patrouilleurs des douanes (PGC) et par les avions des douanes (bimoteurs Beechcraft BE 350 ER), apporte une visibilité, par une politique très encadrée et très ambitieuse pour la douane , stratégie impulsée par le secrétariat à la Mer (AEM) sur chaque façade maritime (Atlantique/Mer du Nord et Méditerranéenne).

Le Snad/Cgt a voté contre la fermeture de la BSAM de Mérignac.

PAE (plafond autorisé d'emplois) 2012: moins 54 emplois.

E.R. (emplois de référence) 2012 : moins 40 emplois.

Le PAE permet de déterminer l'enveloppe consacrée à la paie des agents, l'évolution des effectifs dans le budget 2012 se manifeste par la réduction de 54 emplois.

ER 2012 : le D.I. constate une gestion différenciée entre direction interrégionale .

- Il préconise l'interdiction de mutation dans des services appelés à fermer, afin d'apporter de la visibilité à l'administration et aux personnels.

- Les ER 2013 seront définis lors d'un CTSD en octobre prochain.

Quelques éléments de réflexion sur la politique des PAE et ER dans le cadre de l'Interrégion des douanes de Nantes : Le D.I. Réaffirme ses priorités concernant la Surveillance .

- L'axe Sud/Nord
- « les étoiles » nœud routier (Rennes, Angers, Poitiers, Le Mans, voir Nantes).
- Les ports à enjeu LCF (St Nazaire, Roscoff et St Malo)
- Mettre en place une coopération avec les interrégions de Rouen et de Bordeaux sur des axes de travail et de mise en commun des moyens.
- Le D.I. crée un poste de A Surv. au CLI de Nantes, en charge du pilotage des contrôles.

Le Snad/Cgt a voté contre le PAE et les ER 2012.

Calibrage des unités de la surveillance :

Quel est l'avenir des unités de la surveillance en dessous de 20 agents ?

Pour le directeur interrégional, les unités de 15 agents conservent une certaine capacité opérationnelle, la question de la pérennité se pose plus pour les unités de moins de 15 agents.

Au sein de l'interrégion des douanes de Nantes, 8 brigades se trouvent en dessous de 20 ER (emplois de référence) et 7 au delà de 20 ER dont certaines tiennent des PPF.

Le cas de la brigade de Saint-Nazaire doit être traité de manière spécifique en raison du PPF à tenir, ainsi que du développement important du Port de Saint-Nazaire.

Primes de restructuration :

30 primes possibles sont demandées en 2012, 23 en AG/CO et 7 en SURV. Ces primes correspondent au sureffectif prévu pour cette année.

Voir tableau

Bureau de Laval:

Ce bureau fait l'objet d'un relogement avec d'autres services de l'État .

Le D.I. rappelle que le bureau de Laval (4 agents) s'occupe uniquement du remboursement de la TIPP et gère la TSVR du département de la Mayenne.

L'idée de créer des bureaux fiscaux pour des services Co menacés de fermeture (Laval, Guéret.../.), à l'instar de ce qui s'est fait à Cherbourg (exception et concours de circonstances) doit être abandonnée même si cela fonctionne bien pour celui ci.

Point sur le DAFN (droit annuel de francisation nationale) :

Concernant l'avenir de ces services et à de possibles regroupements , le DI a interrogé la Direction Générale des douanes sur une éventuelle modernisation.

Par l'intermédiaire de M.HAVARD (Sous Direction/F) la DG a répondu qu' une numérisation des certificats DAFN et une informatisation devrait se réaliser dans les 3 ans. Il ne devrait rester qu' un seul service gestionnaire du DAFN au niveau national.

Point sur la gestion de la TSVR (taxe spéciale sur les véhicules routiers) :

L'avenir de la TSVR est liée à la mise en place de la TPL (taxe poids lourds) qui sera gérée par les services de l'interrégion de Metz. La TPL entrainera la fusion du fichier des cartes grises, ainsi que les contrôles techniques, avec une informatisation à moyens termes.

Relogement du bureau et de la brigade de Le Mans :

Le préfet de la Sarthe a la possibilité de les regrouper dans une ancienne caserne militaire libre avec tous les services de l'État. La douane est invitée à déménager de ses lieux actuels , les travaux devraient être réalisés en 2014/2015.

Un questionnaire du préfet est à remplir par rapport aux besoins spécifiques des services douaniers , coût prévisible des travaux d'aménagement = 30 000 euros (DGDDI).

Relogement du bureau de Rennes :

Le bureau de Rennes va s'installer prochainement dans les locaux aménagés de la direction régionale.

Il cohabitera avec la Recette Régionale, les services de la D.R., la Division de Rennes, ainsi que les deux TSI.

Les préconisations issues de l'étude ergonomique diligentée par la direction régionale des douanes de Rennes, ont été prises en compte, et présentées au CHSCT. Un nouveau point sera fait lors du prochain CHSCT du mois de juin 2012

- les travaux seront réalisés par la BHR de Rennes pour une entrée dans les nouveaux locaux prévue au mois de septembre 2012.
- une étude est menée sur l'éclairage du rez de chaussée de la D.R
- le budget d'aménagement se monte à 75 000 euros, pris en charge par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Suppression du service de la jauge .

Suite au transfert de la mission vers les affaires maritimes.

Récapitulatif général sur la modulation des étoiles 2011 de la D.I. de Nantes

Le Snad/Cgt est intervenu devant la présentation très succincte du tableau des ces modulations, faite par le directeur interrégional.

Ces modulations sont destinées aux agents de catégories A et A+ exerçant des fonctions reprises sur une liste définie.

Nous avons rappelé l'opacité qui entoure cette modulation, l'absence d'informations sur les recours possibles en cas de modulation négative qui conduit à des prélèvements autoritaires sur le bulletin de salaire.

Nous souhaitons auprès de Mr DUPONT-DUTILLOY plus d'informations sur l'octroi ou non de cette prime, ainsi que la diffusion des critères permettant d'obtenir ou non cette indemnité.

*

En 2013, les ETPT devraient être ramenés à 1126 soit une diminution de 34 par rapport à 2012.

Il est évident que ces suppressions amenuisent nos implantations et nos capacités d'interventions , sachant qu'en 2013, il est fort possible que la BSI de Quimper soit fermée et peut être d'autres services sur l'inter.

LES OS en votant contre unanimement le PAE et les fermetures de services, le CTSD est reconvoqué le 30 mai 2012.

Pour info les tableaux des ER sur l'interrégion

Au 1er janvier	ER 2010	ER 2011	ER 2012	Pour mémoire effectif implanté avant le 01/01/2008
DI	51,66	55,73	50,73	Non connu
DRGC	248,51	226,18	227,18	Non connu
Bretagne	321,78	287,78	279,06	369
PDL	321,23	301,36	285,35	364
PCL	312,72	293,35	282,22	361
Total	1255,9	1164,4	1124,55	

	ER juin 2010						ER 2011						ER 2012				
Bretagne	A++	A+	A	B	C	Total	A++	A+	A	B	C	Total	A++et+	A	B	C	Total
AG	6	5	15	22	7	55	6	5	13	17	4	45	11	13	17	4	45
CO	1	8	18	63	22	112	1	8	15	56	19	99	8	17	55	18	98
SU	0	0	6	59	92	157	0	0	6	59	78	143	0	5	58	73	136
PCL																	
AG	7	6	9	19	10	51	6	5	9	14	9	43	11	9	14	8	42
CO	1	13	20	92	47	173	1	13	18	89	41	162	14	19	85	37	155
SU	0	0	6	30	51	87	0	0	6	34	45	85	0	6	31	45	82
PDL																	
AG	6	5	11	21	9	52	6	5	10	19	7	47	11	10	18	6	45
CO	1	11	21	75	45	153	1	12	20	74	42	149	10	18	71	40	139
SU	0	0	4	40	63	107	0	0	4	43	56	103	0	3	44	52	99
DI																	
AG	2	1	14	21	8	46	2	1	18	22	8	51	3	14	26	6	49
CO	0	0	1	3	0	4	0	0	1	2	0	3	0	0	0	0	0
DRGC																	
AG	1	2	0	0	0	3	1	2	0	0	0	3	3	0	0	0	3
SU	0	1	23	132	89	245	0	1	23	113	86	223	1	24	113	86	224
Total inter																	
AG	22	19	49	83	34	207	21	18	50	72	28	189	39	46	75	24	184
CO	3	32	60	233	114	442	3	33	54	221	102	413	32	54	211	95	392
SU	0	1	39	261	295	596	0	1	39	249	265	554	1	38	246	256	541
Total	25	52	148			1245	24	52	139	545	396	1156	72	138	532	375	1117
Berkani						8,67						8,4					7,55

Tableau du nombre de primes de restructuration.

	Résidence	Branche	A	B	C	Total
Bretagne	St Malo	AG/CO			2	2
	St Brieuc	AG/CO		2	2	4
	Quimper	AG/CO	1	2	1	4
	St Brieuc	SU		2	4	6
	Roscoff(EMC)	SU			1	1
	Total			1	6	10
PCL	Niort	AG/CO			1	1
	Guéret	AG/CO			1	1
	Jonzac	AG/CO			3	3
	Angoulême	AG/CO			4	4
	Total				9	9
PDL	La roche sur Yon	AG/CO			1	1
	Total		0	0	1	1
DI	Jauge Nantes	AG/CO	1	2		3
	Total		1	2	0	3
TOTAL			2	8	20	30
Dont AG/CO			2	6	15	23
Dont SU			0	2	5	7

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du
SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

